

Commission diocésaine des organistes

Objectif

La commission des organistes est un organe de réflexion et de conseil pour tout ce qui relève de la mission et du rôle de l'organiste dans la liturgie et du suivi du patrimoine instrumental, selon les textes du Magistère.

Composition

- Le responsable diocésain de la musique liturgique ou son représentant
- Cinq organistes inscrits sur la liste d'aptitude élus par leurs pairs
- Un représentant des professeurs (cours d'orgue proposés par le diocèse)

La durée du mandat est de 2 ans renouvelables.

Composition de la commission diocésaine des organistes au 1er janvier 2018 :

∅ Le représentant du responsable diocésain de la musique liturgique : Père Thierry Jacoud

∅ Organistes inscrits sur la liste d'aptitude

- Benoît Chretien
- Yves Lafargue
- Martin Bacot
- Philippe Quattroccolo
- Octavian Saunier

∅ Un représentant des professeurs (cours d'orgue proposés par le diocèse)

- Emmanuel Sauvlet

Télécharger le « [statut des organistes liturgiques dans le diocèse](#) »

Contact : musique@lyon.catholique.fr